

ÉTUDIANTS DE L'UPJV

La charte Université - Handicap

[Accueil](#) > [Études](#) > [Handicap](#)

La charte université-handicap signée en 2007 a créé une dynamique permettant d'accélérer la mise en œuvre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette charte venue à son terme le 5 septembre 2011 a favorisé la poursuite d'étude dans tous les niveaux du cursus universitaire, la création de contrats doctoraux réservés aux étudiants handicapés les incitant à investir davantage le doctorat. Dans les universités, les étudiants handicapés dont le nombre a doublé en quatre ans sont près de 11 000.

EN SAVOIR PLUS...

[La charte \(texte intégrale\)](#)